

DOCUMENTS À FOURNIR POUR VOS FORMALITÉS EN FONCTION DE VOTRE ACTIVITÉ

Pièce d'identité
Une photo d'identité

Pour les commerçants :

extrait d'inscription au registre du commerce
récépissé d'inscription à l'URSSAF ou RSI
récépissé d'inscription à la caisse d'assurance maladie des non-salariés
carte de commerçant permettant l'exercice des activités non sédentaire
livret spécial de circulation « Modèle A » pour les personnes ayant ni domicile, ni résidence fixe depuis plus de 6 ans
Agrément des services vétérinaires pour le véhicule.

Pour les artisans :

Extrait d'inscription au registre des métiers
Récépissé d'inscription à l'union de recouvrement de cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)
Carte de commerçant permettant l'exercice d'activités non-sédentaires

Pour les producteurs :

Certificat du Maire de la commune attestant qu'ils sont propriétaires ou locataires des terrains d'où proviennent les marchandises
Récépissé d'inscription à la caisse mutuelle sociale agricole (MSA)

Pour les salariés :

Les salariés travaillant pour le compte d'une tierce personne ou d'une société doivent fournir, outre les pièces visées précédemment, et établies au nom de l'employeur, un certificat de salaire datant de moins de trois mois. Les salariés présenteront une attestation sur l'honneur de leur employeur avant de fournir le premier certificat de salaire